

Modalités d'envoi des contributions écrites pour l'alimentation des groupes d'expertise et groupes de concertation

En vue de l'écriture des textes de la future réglementation environnementale des bâtiments neufs, plusieurs sujets techniques, qui n'ont pas ou peu été étudiés dans le cadre de l'expérimentation E+C-, doivent être approfondis d'ici le premier trimestre 2019.

Pour cela, des groupes d'expertise sont constitués pour chacun des sujets identifiés ci-après. Ces groupes sont chargés de produire une analyse objective de ces sujets et des scénarios de prise en compte dans la RE2020.

Ces groupes seront alimentés par des contributions écrites de l'ensemble des acteurs, dont les modalités d'envoi sont précisées ci-dessous.

Objet des groupes d'expertise

Les groupes d'expertise ont pour mission d'analyser le sujet qui leur est confié (notamment les contributions apportées sur le sujet), d'envisager les différentes solutions possibles de prise en compte, et d'en évaluer les avantages et inconvénients. Ces groupes sont le lieu d'une réflexion sans parti pris ; ils ne sont en aucun cas un lieu de décision ou de positionnement des acteurs sur les sujets étudiés.

Liste des sujets techniques menés par les groupes d'expertise (GE)

Groupes d'expertise étude ACV

GE1-Périmètre de l'ACV

GE2-Cadrage de la complétude et exigences de qualité de l'étude ACV et énergétique

GE3-Stockage temporaire du carbone

GE4-Fin de vie des bâtiments

GE5-Données environnementales par défaut

Groupes d'expertise étude énergétique

GE6-Conventions d'utilisation du bâtiment pour le calcul énergétique

GE7-Correction et mise à jour de la méthode de calcul énergétique

GE8-Confort d'été : indicateur et expression de l'exigence

GE9-Prise en compte des autres usages mobiliers et immobiliers de l'énergie

Groupes d'expertise transversaux

GE10-Spécificités des bâtiments tertiaires

GE11-Surfaces de référence

GE12-Modulations des exigences

GE13-Expression des exigences

GE14-Modalités de prise en compte des innovations

GE15*-Obligation de recours à la chaleur renouvelable, ou plus globalement d'ENR

*Le GE15, piloté par la DGEC, est à part dans le sens où il sera constitué d'un panel plus large (experts, maîtres d'ouvrage, maître d'œuvre, ...).

Une note de cadrage spécifique pour chacun des groupes d'expertise précise le travail attendu et le cadre dans lequel il doit s'inscrire. Ces notes de cadrages spécifiques par groupe d'expertise sont disponibles sur le site : <http://www.batiment-energiecarbone.fr/preparons-re2020/>

APPEL A CONTRIBUTIONS ÉCRITES

Les candidats aux groupes d'expertise, qu'ils soient retenus ou non, ainsi que l'ensemble des acteurs, pourront contribuer à l'alimentation de ces groupes d'expertise en envoyant des contributions écrites qui seront partagées avec l'ensemble des membres des groupes d'expertise et mises à disposition des groupes de concertation.

Modalités d'envoi des contributions

Une contribution distincte par groupe d'expertise est attendue. Elle doit être dédiée spécifiquement aux sujets traités par le groupe d'expertise ciblé.

Notez qu'il est possible, et encouragé, de faire des contributions collectives.

Ces contributions doivent respecter un format spécifique de "contribution-type" disponible sur le site : <http://www.batiment-energiecarbone.fr/preparons-re2020/>

Chaque contribution doit être envoyée à l'adresse batiment-energiecarbone@developpement-durable.gouv.fr **avant la date indiquée sur la note de cadrage spécifique à ce groupe d'expertise** afin qu'elle puisse être analysée et prise en compte par le groupe d'expertise concerné.

ATTENTION : Afin que votre contribution soit bien prise en compte par un groupe d'expertise "**X**" donné (où **X** est le numéro du groupe d'expertise comme défini dans le tableau plus haut), l'objet de votre mail devra contenir la mention « [RE2020 GEX - CONTRIBUTION ÉCRITE] »

Remarque : Les contributions ne respectant pas ce cadrage ne pourront pas être traitées.